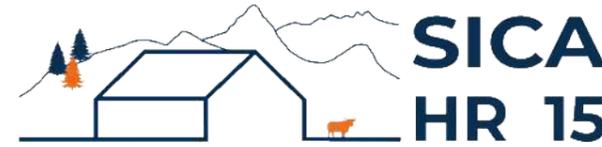


DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **RODDE RÉMI**
Bagil
15190 SAINT-AMANDIN

Localisation **Bagil**
du projet : **15190 SAINT-AMANDIN**

Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques

- 1- Changement de couverture sur le bâtiment existant
- 2- Extension d'une stabulation métallique existante
- 3- Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et le bâtiment existant.

Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 ^e	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/250 ^e
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 ^e	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 ^e	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 ^e		



SICA Habitat Rural - Cantal
Architecte : Philippe HERNANDEZ

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature :

A Aurillac, le 09/10/2024

Dessiné par :

Marion ARMANDET

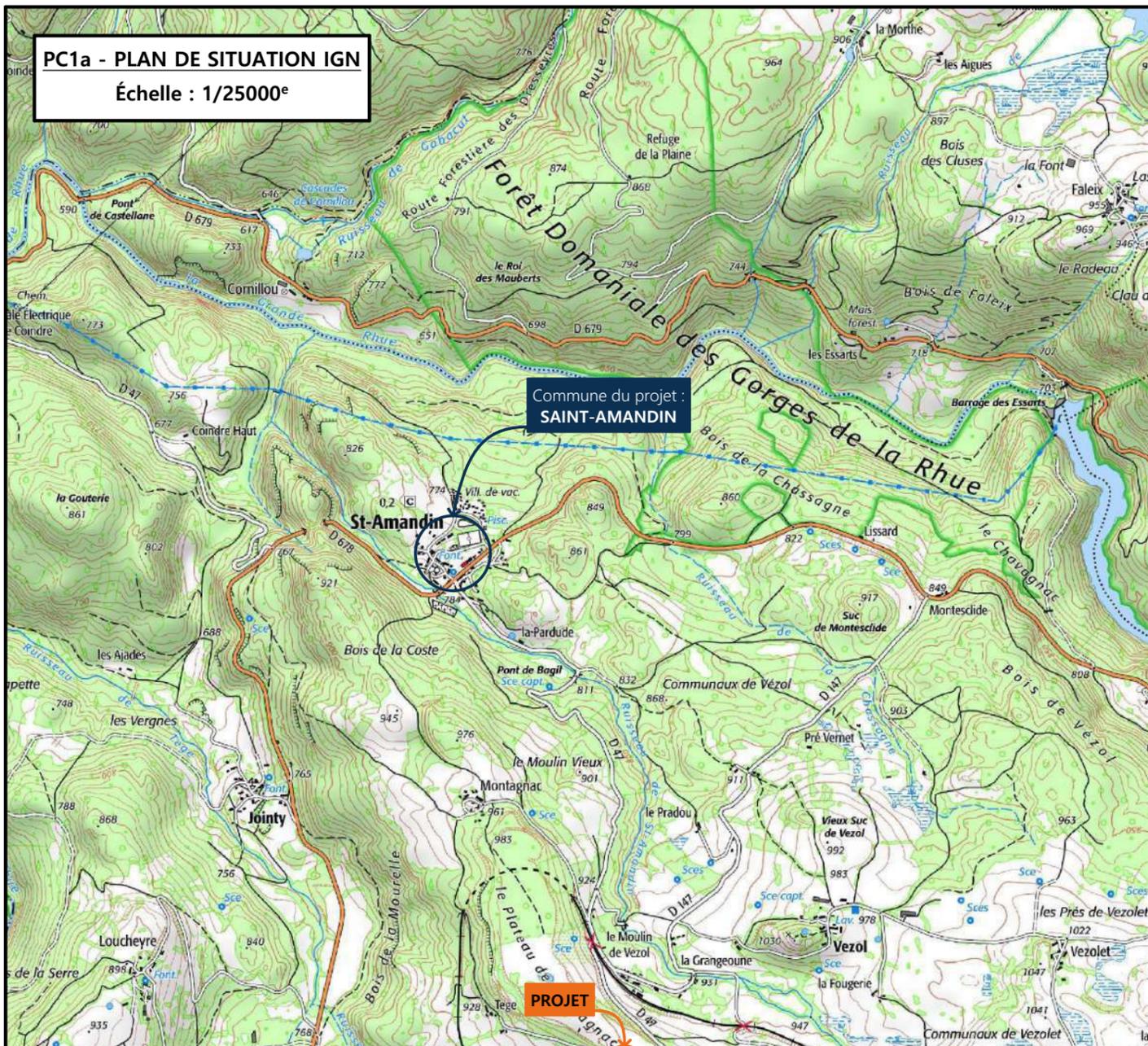
N° Client :	N° Document :	N° de page :
2047	PC01	1/7

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

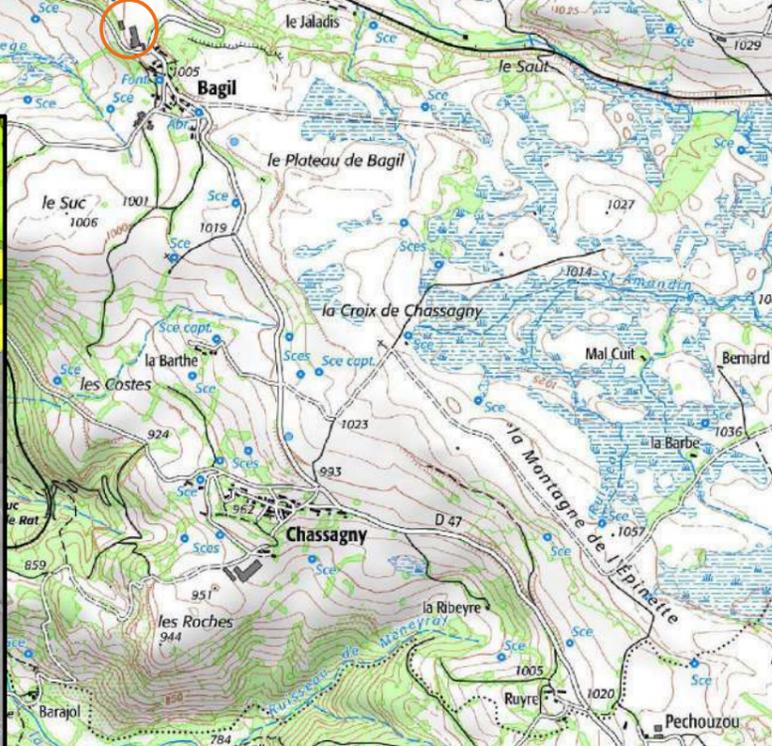
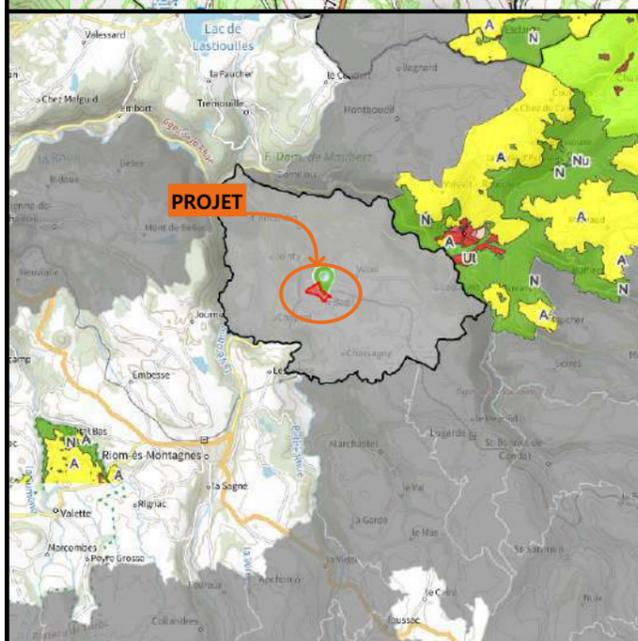
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	-	-	
-	09/10/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications

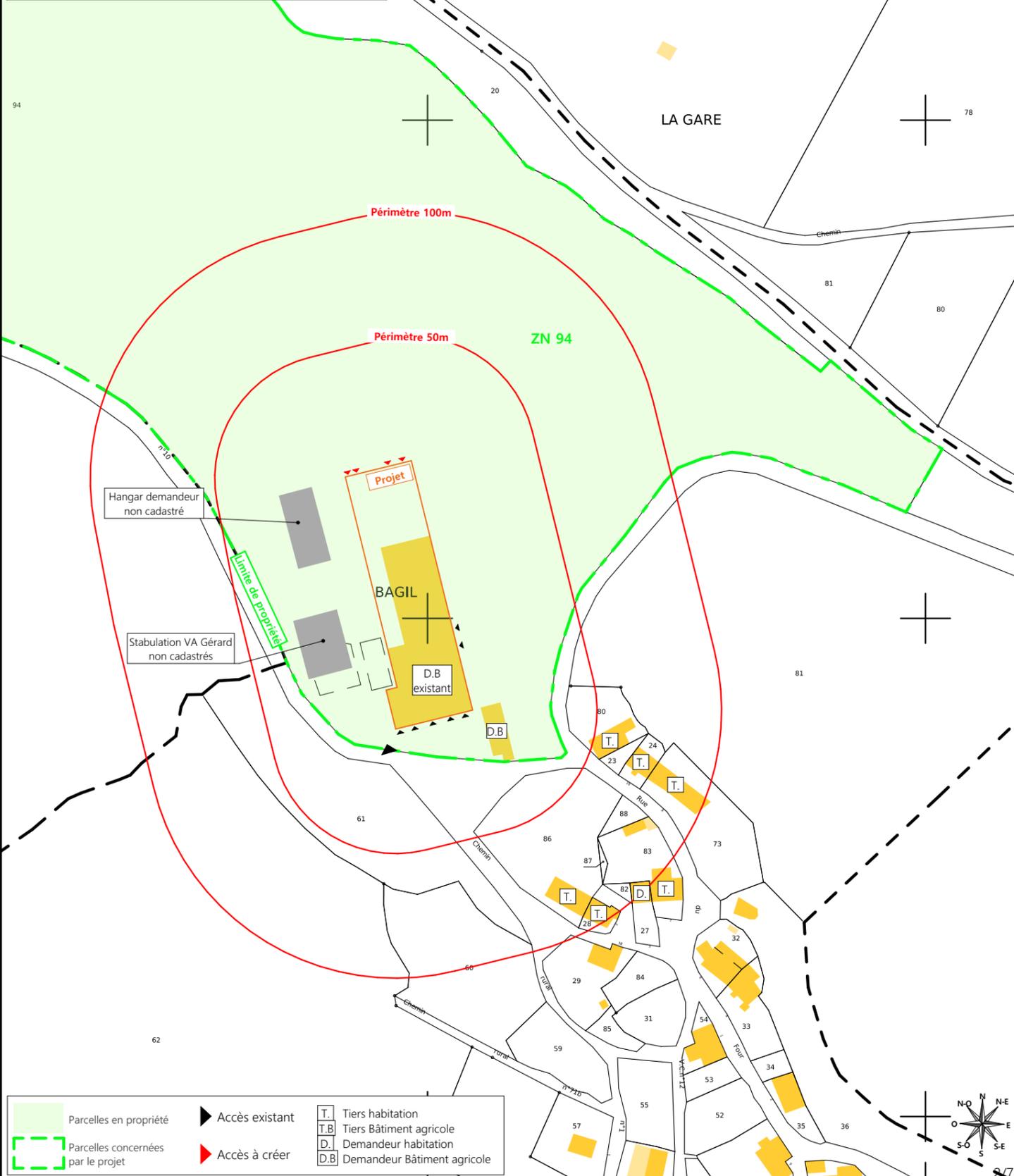
PC1a - PLAN DE SITUATION IGN
Échelle : 1/25000^e



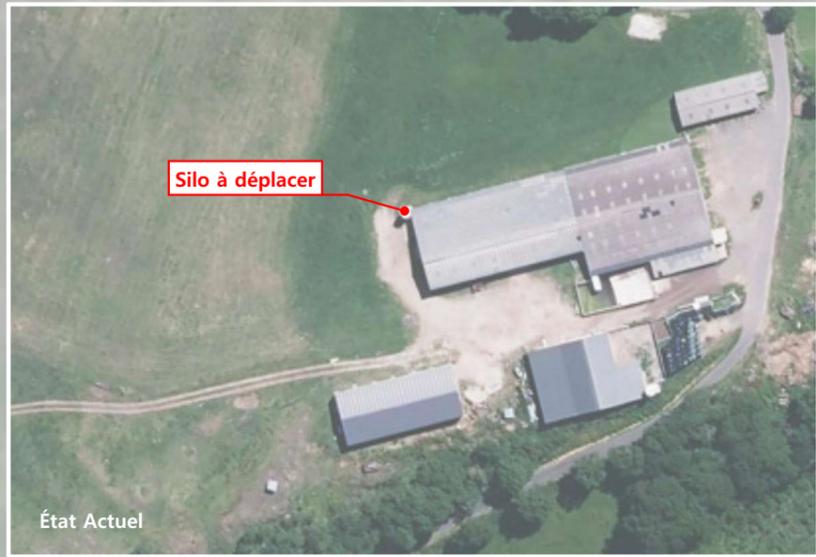
PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR
RNU - Règlement National d'Urbanisme



PC1c - PLAN CADASTRAL - Échelle: 1/2000^e
Département du CANTAL
Commune du projet :
15190 SAINT-AMANDIN
Section ZN, parcelles n°94 (152 416 m²)



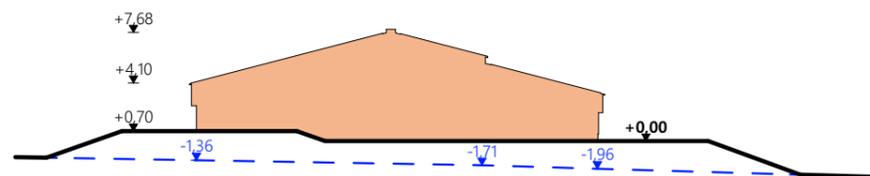
N° Client : 2047	Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitats ruraux - Bâtiments agricoles - Conception - Maîtrises d'œuvre	
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE				Architecte : Philippe HERNANDEZ N° Déclaration : 000
	Maitre d'ouvrage : RODDE RÉMI	Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN			
PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE			PC1a,b,c	Éch: Variée	
			Aurillac, le 09/10/2024		



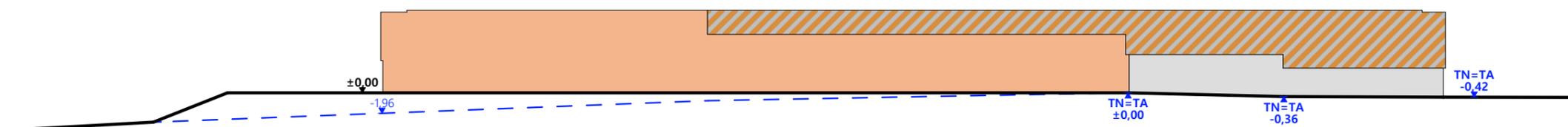
<p>Commune du projet : 15190 SAINT-AMANDIN Section ZN, parcelles n°94 (152 416 m²)</p>	<p>Raccordements AEP et EDF depuis les bâtiments existants Evacuation des EP vers le milieu naturel</p> <p>▶ Accès existant ▶ Accès à créer</p>	<p>Surface d'emprise au sol existante : 1752 m² Surface de plancher existant : 1752 m²</p> <p>Surface d'emprise au sol créée : 1261 m² Surface de plancher créée : 1175 m²</p>	<p>N° Client : 2047</p> <p>Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques</p> <p>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>Maitre d'ouvrage : RODDE RÉMI Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN</p>	<p>Dessiné par : Marion ARMANDET</p> <p>SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre</p> <p>Architecte : Philippe HERNANDEZ</p> <p>N° Déclaration : 000</p>
<p>Altitude : 1005 m</p>	<p>±0,00 Niveau terrain naturel ±0,00 Niveau terrain aménagé</p>		<p>PLAN MASSE ET DE TOITURE</p> <p>PC2-5b Éch: 1:500 Aurillac, le 09/10/2024</p>	

PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle : 1:500^e



Coupe T.N 1



Coupe T.N 2

-  Bâtiment existant
-  Bâtiment projeté
-  Bâtiment existant modifié

PC4 - Notice descriptive

1- Aspect : projet et localisation

Le projet mené par M. RODDE consiste à construire :

- 1- L'extension de la stabulation existante à usage de logement de vaches allaitantes d'une surface d'emprise au sol créée d'environ 880 m².
- 2- Le changement des couvertures des bâtiments (existants + projet) et installation d'une centrale photovoltaïque.

Les constructions envisagées seront implantées sur le siège d'exploitation situé au lieu-dit cadastré "Bagil" sur la commune de SAINT-AMANDIN (15190) sur la parcelle N° 94 de la section ZN (propriété du demandeur).

Commune soumise au RNU

Le projet entre dans le cadre de l'installation d'un JA avec reprise d'exploitation et augmentation de cheptel. Le projet vise à l'amélioration des conditions de travail des éleveurs et des conditions de logement des animaux ; aussi, l'étable entravée n'accueillera plus de bovin en production et sera destinée à l'élevage des génisses de renouvellement.

Après-projet, l'activité agricole sera concentrée sur ce seul site.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 50 m du projet (RSD).

2- Aspect : environnement

Les bovins seront conduits en aire paillée intégrale.

Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.

3- Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

Les caractéristiques visibles des projets seront :

- **Charpente** : métallique
- **Pente de toiture** : 26%
- **Couverture** : tôle acier isolé (40 mm) de teinte graphite (RAL 7022) y compris tôle de rives et faîtière
- **Panneaux photovoltaïques** : (gris sombre et mate y compris cadre de structure)
- **Débord de toiture** : 30 cm
- **Bardage** : acier de teinte lauze (RAL 7006) et polycarbonate
- **Portes** : cadre métallique + bardage acier de teinte lauze (RAL 7006)
- **Translucide** : polycarbonate
- **Ventilation statique** : Bardages décalés + ressaut en perfolux + faîtière ventilée
- **Maçonnerie** : préfabriquée ton ciment brut sombre

Un faible mouvement de terrain sera nécessaire afin d'obtenir la plateforme d'implantation stabilisée.

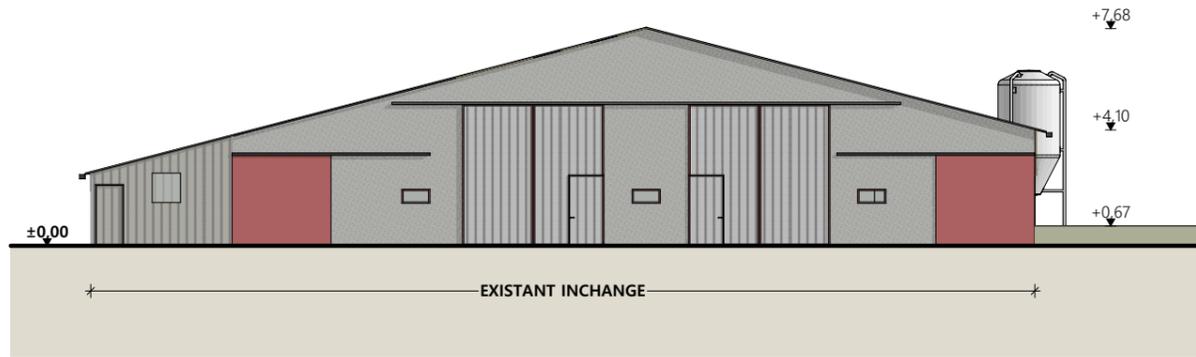
Les cours et abords seront stabilisés par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition.

Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

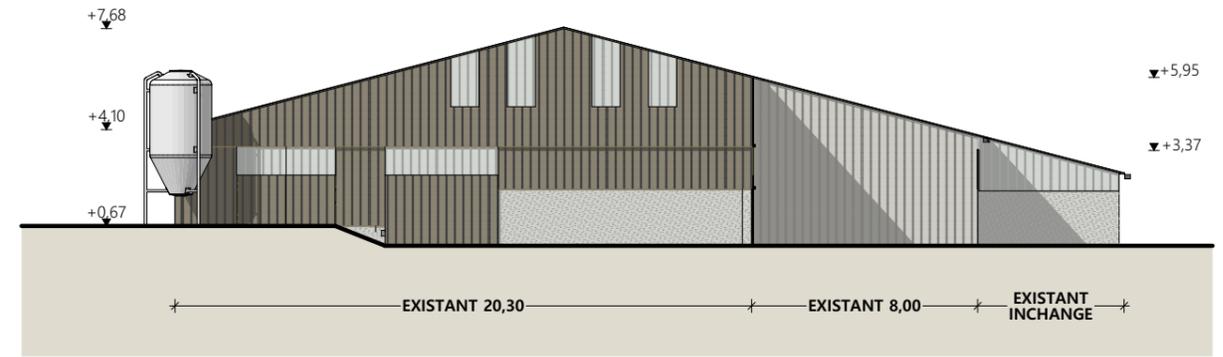
Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants dans l'enceinte du site.

4/7

N° Client : 2047	Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : RODDE RÉMI	Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN		
COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE		PC3-4	Éch: 1:500	Architecte : Philippe HERNANDEZ
		Aurillac, le 09/10/2024		N° Déclaration : 000



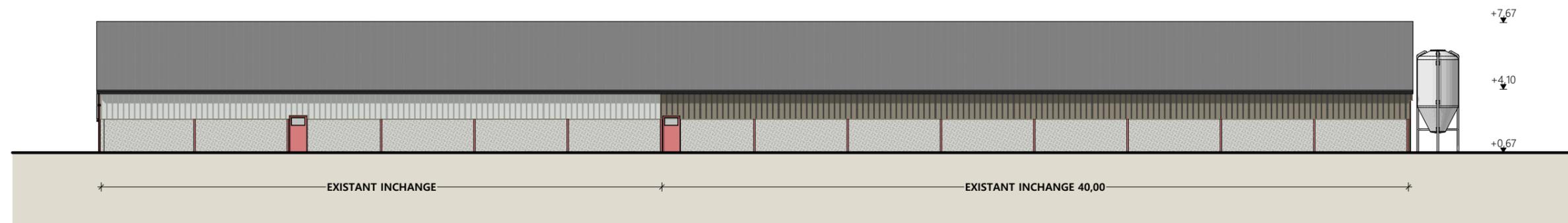
Pignon Sud-Est INCHANGÉ



Pignon Nord-Ouest

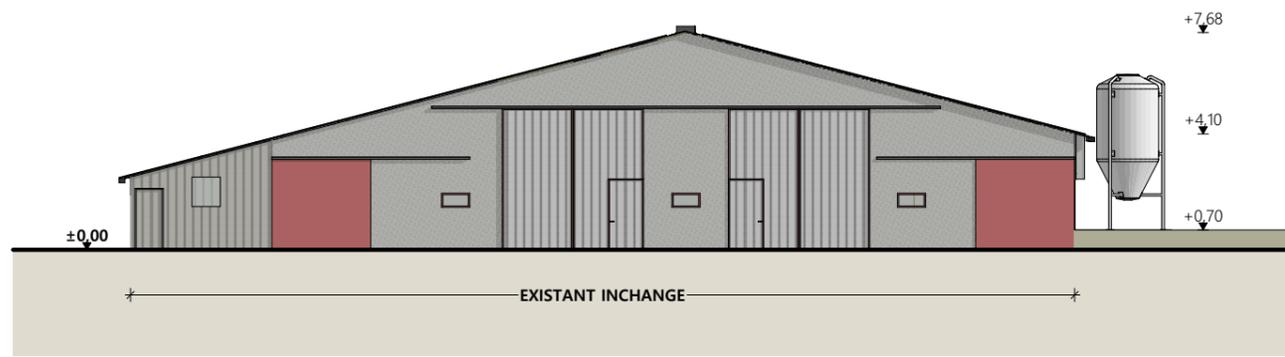


Façade Sud-Ouest

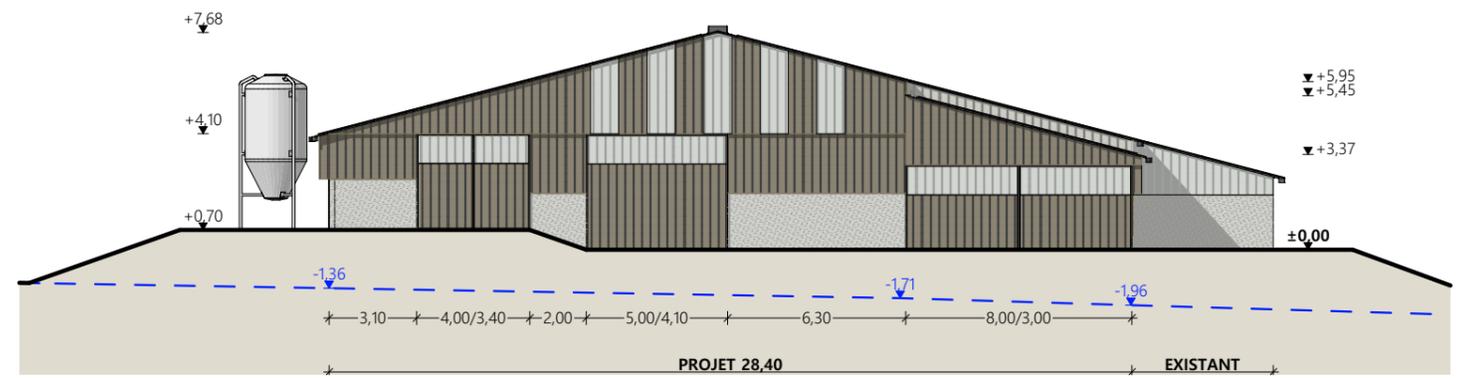


Façade Nord-Est INCHANGÉE

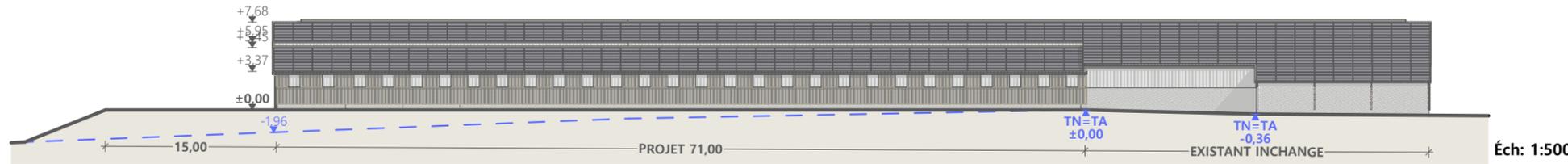
N° Client : 2047	Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques		Dessiné par : Marion ARMANDET	 <small>Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre</small>
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : RODDE RÉMI	Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN		Architecte : Philippe HERNANDEZ
	PLANS DE FACADES EXISTANTES		PC5a	Éch: 1:250
		Aurillac, le 09/10/2024		



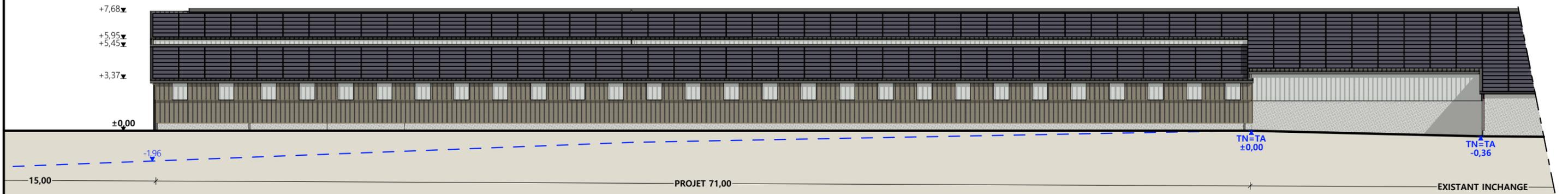
Pignon Sud-Est INCHANGÉ



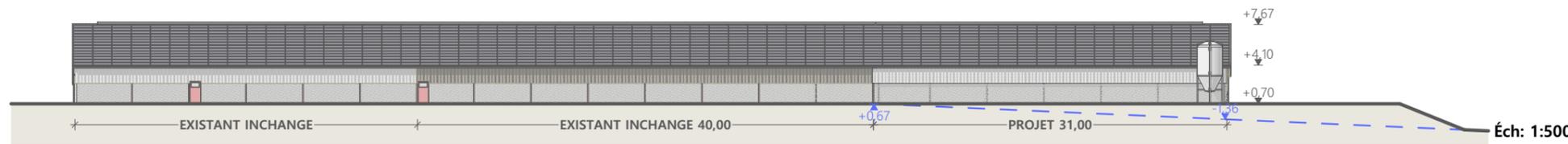
Pignon Nord-Ouest



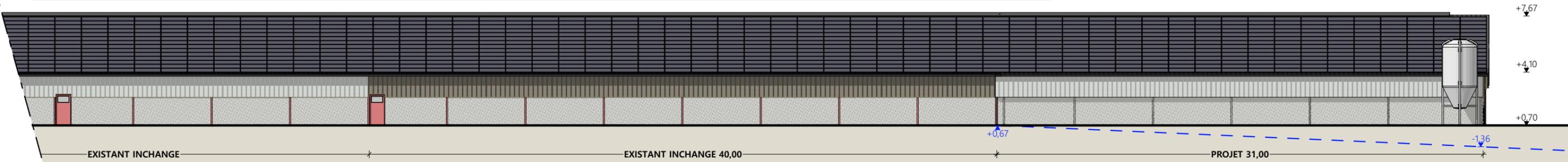
Éch: 1:500



Façade Sud-Ouest



Éch: 1:500



Façade Nord-Est

Matériaux :

- Maçonnerie : - Longrine béton ht. 0,50m (Sud-Ouest) - Mur parpaing enduit ht.2,00m (Nord-Est)
- Bardage : - Bas métallique RAL 7006 + haut métallique RAL 7006 décalé + 2 translucides/travée (SO)
Bas métallique RAL 7006 + bandeau translucide (NE)
- Menuiseries : - Métallique RAL 7006 - Existants inchangés
- Charpente : - Métallique - Existants inchangés
- Couverture : - Acier isolé RAL 7022 avec faitage ouvert-couvert + 100% panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants et en projets

N° Client : 2047	Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : RODDE RÉMI		Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN	
	PLANS DE FACADES PROJÉTÉES		PC5a	Éch: 1:250
		Aurillac, le 09/10/2024		N° Déclaration : 000

PC7 - Vue 2



PC6 - Vue 1

PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client : 2047	Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : RODDE RÉMI	Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN		Architecte : Philippe HERNANDEZ
	DOCUMENT GRAPHIQUE		PC6-7-8 Éch: sans	N° Déclaration : 000

Aurillac, le 09/10/2024

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **RODDE RÉMI**

Bagil

15190 SAINT-AMANDIN

Localisation
du projet :

Bagil

15190 SAINT-AMANDIN

Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques

- 1- Changement de couverture sur le bâtiment existant
- 2- Extension d'une stabulation métallique existante
- 3- Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et le bâtiment existant.

Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200 ^e		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100 ^e		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment :

Vincent CHARBONNEL

Chambre d'agriculture du Cantal
26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 00



A Aurillac, le 09/10/2024

Dessiné par :

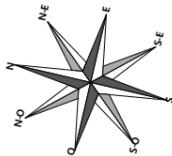
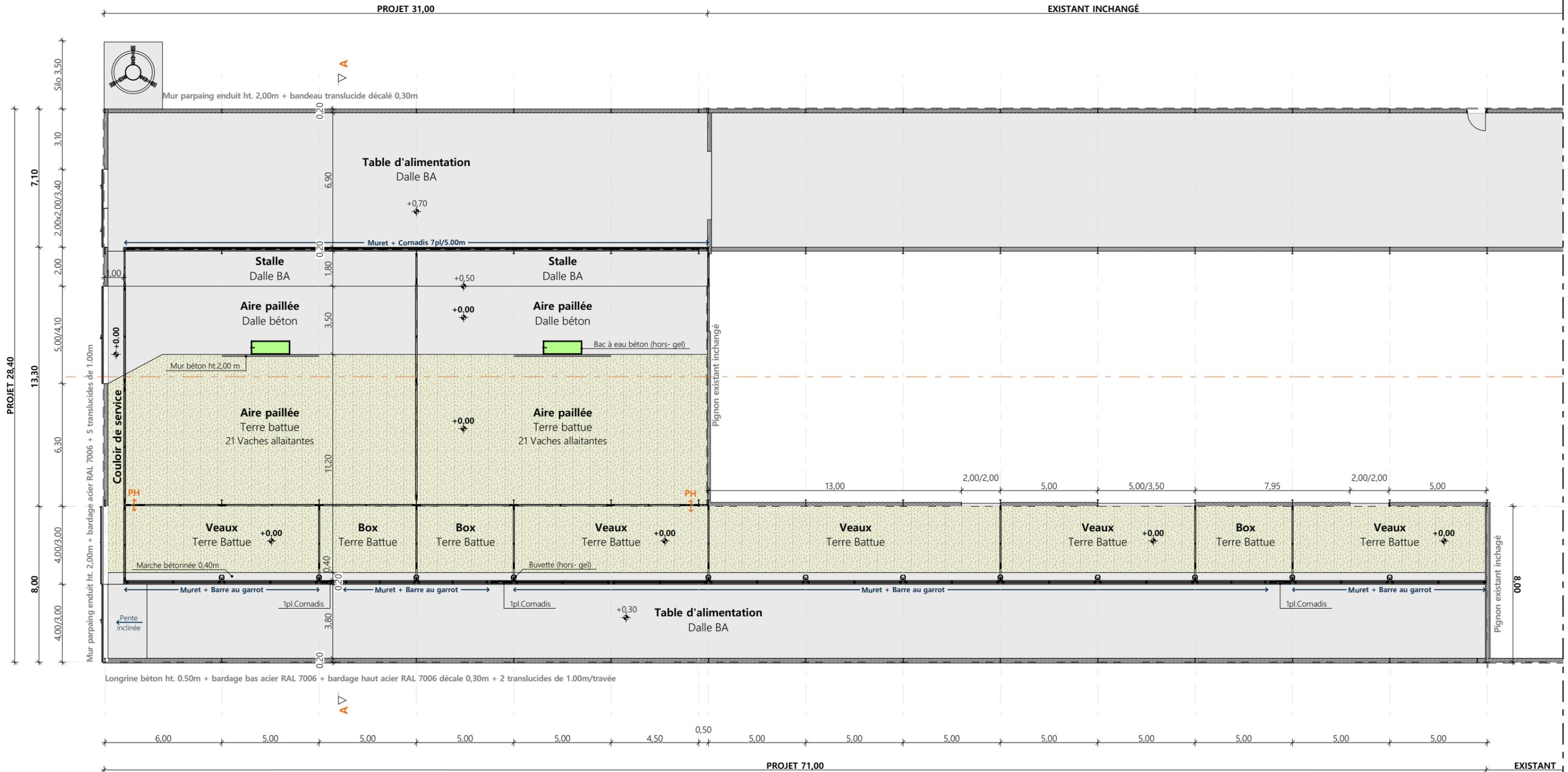
Marion ARMANDET

N° Client :	N° Document :	N° de page :
2047	TECH01	1/4

Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires pour l'instruction du permis de construire.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

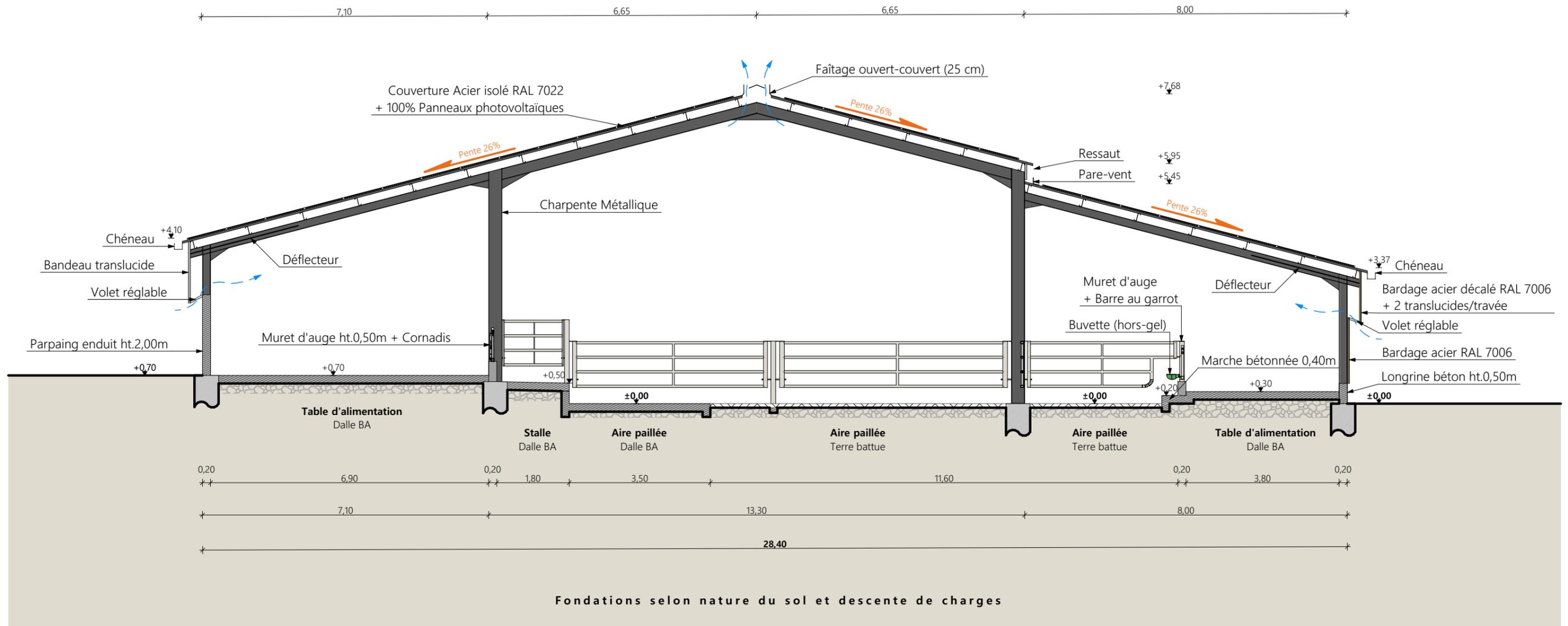
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	09/10/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications



N° Client : 2047	Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques		Dessiné par :	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Marion ARMANDET	
	Maitre d'ouvrage : RODDE RÉMI		Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN	
	VUE AU SOL		DET1	Éch: 1:200°
		Aurillac, le 09/10/2024		Vincent CHARBONNEL

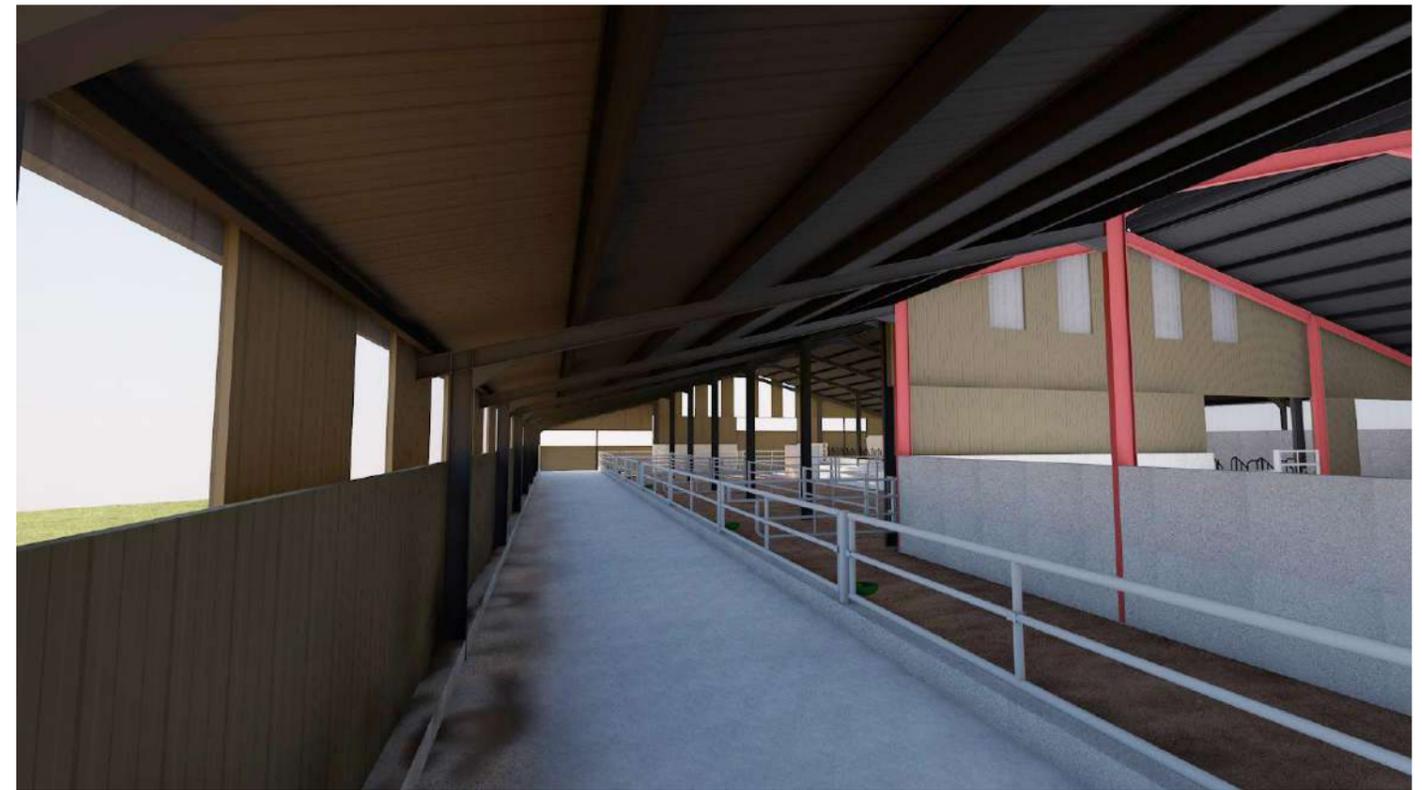




Coupe de principe AA

N° Client : 2047	Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques		Dessiné par :	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Marion ARMANDET	
	Maître d'ouvrage : RODDE RÉMI		Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN	
	COUPE DE PRINCIPE STABULATION		DET2	Éch: 1:100 ^e
		Aurillac, le 09/10/2024.		Conseiller Bâtiment : Vincent CHARBONNEL





N° Client : 2047	Projet : Extension d'une stabulation + panneaux photovoltaïques		Dessiné par :	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Marion ARMANDET	
	Maître d'ouvrage : RODDE RÉMI		Adresse du projet : Bagil 15190 SAINT-AMANDIN	
	PERSPECTIVES		DET3	Éch: sans
		Aurillac, le 09/10/2024		Vincent CHARBONNEL

